

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal, procuration à M LEGRAND Jean-Pierre ; M DEHON Gérard ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme LIENARD Evelyne pour secrétaire.

Objet :

V/réf :

N/réf :

QUESTION N° 14/2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le compte financier unique 2023 fait apparaître un résultat d'investissement déficitaire brut de 416 152,55 €, hors restes à réaliser.

Il convient donc de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement = 964 196,24 €

Déficit brut d'investissement = 416 152,55 €

Restes à réaliser en dépenses = 286 652,53 €

Restes à réaliser en recettes = 117 429,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement = 585 376,08 €

Affectation des résultats à prendre sur l'excédent de fonctionnement, soit 585 376,08 €.

L'excédent de fonctionnement définitif sera ainsi ramené à 378 820,16 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 16 avril 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 16 avril 2024

Christian DUMONT

Maire de Neuville Saint Rémy.

Evelyne LIENARD,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>